

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 16 mai 2024, au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec), sous la présidence du préfet Marc Carrière et à laquelle il y avait quorum.

24-05-179 Création du comité directeur de l'entente FRR Volet 3 – Projet signature innovation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Milieux de vie durables

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté le 17 août 2023, par résolution n° 23-08-229, le devis du FRR Volet 3 – Projet signature innovation – Milieux de vie durables;

ATTENDU QUE l'entente relative au FRR Volet 3 a été signée le 21 mars 2024 et que cette dernière prévoit différentes obligations, parmi lesquelles la création d'un comité directeur chargé d'assurer la mise en œuvre du projet;

ATTENDU QUE le comité directeur doit aussi approuver le cadre de gestion relatif au projet et qu'une proposition de composition a été présentée au conseil;

ATTENDU QU'afin de mener à bien ce projet, le comité directeur sera composé d'élus et de représentants d'organisations du milieu, le tout suivant la composition suivante :

- Le maire de la municipalité de La Pêche;
- Le maire de la municipalité de Chelsea;
- Le préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Le directeur général de Transcollines;
- La directrice générale de la Table de développement social des Collines-de-l'Outaouais;
- Un représentant de l'Observatoire du développement de l'Outaouais;
- Un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;
- La direction générale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le directeur du développement durable de la MRC et la ressource interne en charge du projet.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil valide la création du comité directeur ainsi que la proposition de composition présentée plus haut;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution sujette à ratification par le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais